SBM Ottignies/Louvain -la-Neuve : Liste Ecolo

Les questions sont cotées de 1 à 5, le moins favorable étant 1 et le plus favorable 5.

- **Très défavorable = 1**
- **Plutôt défavorable = 2**
- **Sans avis, neutre = 3**
- **Plutôt favorable = 4**
- **Très favorable = 5**

1.1 Etes-vous favorable à revoir le Schéma de Développement Communal (SDC) d'une manière qui préserve les terres cultivées, les prairies, les forêts et les autres espaces non bâtis de l'artificialisation, indépendamment de leur affectation actuelle au Plan de Secteur ?

4

Commentaires

La Ville a mis à jour son Schéma de structure communal en 2017, après 8 ans de travail, qui est devenu le SDC. En vue d'intégrer la question des centralités, les communes disposent de 5 ans pour revoir ce document, mais à Ottignies-Louvain-la-Neuve ce sera certainement via la réalisation d'un SDC thématique « optimisation spatiale » qui se focalisera, en termes d'objectifs, sur les composantes de l'optimisation spatiale : la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des terres et, par là, la limitation de l'imperméabilisation des sols. Pour rappel, le plan de secteur, document à valeur réglementaire, s'applique toujours au schéma, qui a une valeur indicative (https://www.wallonie.be/fr/demarches/elaborer-ou-reviser-un-schema-de-developpement-communal-sdc). Il convient de respecter ces balises.

1.2 Etes-vous favorable à entamer le processus de révision du SDC dès la première année de la mandature 2024-2030 ?

4

Commentaires

Il nous semble intéressant de s'y atteler au plus vite, même si on a 5 ans pour le réaliser

1.3 Etes-vous favorable à adopter, en attendant que le SDC ou le plan de secteur ne soient révisés, un moratoire sur toute décision favorable à l'artificialisation de terres, indépendamment de leur affectation actuelle au Plan de Secteur ?

1

Commentaires

Nous ne pouvons pas légalement imposer un moratoire, la loi sur la propriété privée prime en Belgique.

1.4 Etes-vous favorable à ancrer la dynamique de révision du SDC dans une approche supra-communale pour y intégrer notamment les questions de mobilité, de trame écologique et, à l'échelle de bassins versants, la gestion du risque d'inondation ?

3

Commentaires

Comme expliqué plus haut, l'intention est de réaliser un SDC thématique, centré sur l'optimisation spatiale. Des concertations supra-communales peuvent avoir lieu, mais c'est surtout via des outils plus spécifiques comme des études de mobilité inter-communales (certaines ont déjà été initiées avec Court-Saint-Etienne), ou des études spécifiques à l'échelle du bassin versant de la Dyle (initiées par la Province/Région) que l'on trouvera des solutions adaptées

2.1 Etes-vous favorable à renforcer les mesures visant à limiter la sous-occupation des logements (réduction du taux d'inoccupation, division de logements trop grands pour leurs occupants, densification de l'occupation) ?

5

Commentaires

- En ce qui concerne l'inoccupation, la Ville applique chaque année le règlement-taxe pour les bâtiments inoccupés, et réalise systématiquement des enquêtes sur terrain quand un bien inoccupé est signalé. De même, la thématique de l'inoccupation est régulièrement portée dans les CA des Sociétés de logement public pour limiter au maximum celle-ci entre deux mutations/attributions. - En ce qui concerne la division des logements trop grands, il convient de veiller à ce que ces divisions potentielles n'induisent pas une augmentation de la densité en créant de nouveaux logements (pour garder celle-ci conforme aux balises fixées dans le SDC), et en étant particulièrement attentifs aux effets secondaires des divisions de logement (problèmes de parking, nuisances de voisinage, etc.). - En ce qui concerne la densification de l'occupation, nous sommes favorables au principe BIMBY (build in my backyard).

2.2 Etes-vous favorable à prioriser l'accès aux logements des personnes en situation de besoin et leur installation dans les lieux les mieux desservis en services (y compris les transports en commun) ?

5

Commentaires

En ce qui concerne les attributions de logements, le CPAS gère les attributions des logements qu'il gère, selon ces principes de priorité aux plus démunis. Pareil pour la Ville, où les logements de la Tannerie (logements moyens) sont attribués en priorité aux plus bas revenus. C'est évidemment le cas dans les sociétés de logements publics. En ce qui concerne la création de logements publics, celle-ci doit être privilégiée dans des lieux bien desservis en services et mobilité, et c'est bien ainsi que la Ville agit

2.3 Etes-vous favorable à réguler davantage la transformation de logements unifamiliaux en résidences d'étudiants, de manière à réduire le besoin de construire de nouveaux parcs de logements familiaux ?

4

Commentaires

Il est important de relever que la colocation est un mode de vie qui concerne presque tous les jeunes adultes qui démarrent dans la vie et qu'elle a un intérêt certain (en termes financiers mais pas que), mais que ce qui est ciblé dans cette question est la transformation de maisons unifamiliales en kots d'étudiants. Sur ce sujet, la Ville a malheureusement perdu ses moyens d'actions juridiques à cause d'une décision du

ministre di Antonio qui fait désormais jurisprudence et qui assimile la colocation à l'unifamilial. L'UCLouvain a par contre un moyen d'action via l'emphytéose, et des discussions sont en cours avec eux pour voir comment mettre en œuvre cette possibilité.

2.4 Etes-vous favorable, à réviser les aides et les règles liées à la rénovation et la réhabilitation des bâtiments d'une manière qui, à la fois, (1) augmente leur capacité à héberger plus de personnes, (2) assure une mise aux normes climatiques et énergétiques, (3) veille à l'accueil de la biodiversité dans l'espace bâti, (4) bénéficie prioritairement aux personnes à revenus modestes ?

4

Commentaires

Les aides et règles en la matière ressortent essentiellement du niveau régional. A ce niveau, les parlementaires Ecolo défendent depuis très longtemps des propositions pour faciliter et soutenir la rénovation et la réhabilitation des bâtiments en veillant aux différentes dimensions évoquées dans la question. Les candidat·es de la liste Ecolo communale partagent bien évidemment cette volonté, même si, au niveau communal, les leviers d'actions sont fort limités (voir des propositions dans notre programme, page 9). Le nombre de personnes par logement doit néanmoins respecter les normes en matière de salubrité et nous parlerons plutôt de diversité de logements pour que toutes les catégories sociales puissent trouver un logement accessible, plutôt que d'accorder systématiquement une priorité aux revenus modestes.

3.1 Etes-vous favorable, en s'appuyant sur un état des lieux suffisamment détaillé des terres du territoire communal, à élaborer en concertation avec les autres niveaux de pouvoirs et les parties prenantes (agriculteurs et citoyens), une politique de préservation et d'utilisation durable des terres, qui tienne compte, entre autres, (1) de la fertilité remarquable des sols limoneux du Brabant, (2) des défis, tant globaux que locaux, d'assurer une production alimentaire suffisante, de qualité et durable, et (3) des besoins de contrer les ruissellements érosifs, préserver les eaux souterraines et renforcer le maillage écologique.

5

Commentaires

Oui sur l'intention, mais on ne peut pas garantir que cela soit faisable. Nous faisons remarquer que la commune ne possède qu'un peu plus de 15 hectares de terres agricoles mises en fermage à Céroux (à l'arrière de la salle Jules Ginion et à la rue de Pallandt).

3.2 Etes-vous favorable à favoriser, notamment par la mise à disposition de terres agricoles, les actions qui contribuent à la transition agroécologique (via par exemple l'installation de jeunes, des expérimentations, des potagers partagés, des dispositifs en faveur de l'approvisionnement des restaurations collectives et de l'accessibilité sociale des produits issus de l'agriculture biologique, le développement de la biodiversité ou de services écosystémiques favorables à l'agriculture) ?

4

Commentaires

Oui mais en tenant compte que la commune n'a que peu de terres agricoles en propre (voir commentaire précédent) et n'a donc pas beaucoup de moyens d'actions directs. Dans notre programme, Ecolo propose toute une série d'actions pour rapprocher les consommateurs et les producteurs et favoriser l'accès à la terre agricole ainsi que la création d'une halle aux producteurs dans le centre d'Ottignies.

3.3 Etes-vous favorable à garantir que toutes les terres publiques actuellement dédiées à l'agriculture le restent, indépendamment de leur statut actuel au plan de secteur ?

re autres, (1) de la fertilité remarquable des sols limoneux du Brabant, (2) des défis, tant globaux que locaux, d'assurer une production alimentaire suffisante, de qualité et durable, et (3) des besoins de contrer les ruissellements érosifs, préserver les eaux souterraines et renforcer le maillage écologique.

5

Commentaires

Oui pour les 15 ha que la Ville possède et qui doivent être pérennisés en terres agricoles.

4.1 Etes-vous favorable à renforcer la préservation des espaces à caractère naturel et le cas échéant leur redéploiement (par exemple, là où c'est approprié, via la végétalisation d'espaces déjà artificialisés ou le décaissement de remblais de fonds de vallée) afin d'accroître la biodiversité et de développer les services rendus par les écosystèmes (y compris l'atténuation des crues et des îlots de chaleur) ?

5

Commentaires

Notre programme fourmille d'actions en vue d'augmenter la biodiversité et la résilience, comme augmenter la superficie des espaces verts, dans les nouveaux quartiers ou lors de rénovation de quartiers ou végétaliser les centres urbains et (ré)aménager les espaces de manière à réduire les effets d'îlots de chaleur…

4.2 Etes-vous favorable à garantir l'accès équitable et durable aux espaces végétalisés et aux bénéfices issus de leurs services écosystémiques, en s'assurant notamment de leur proximité avec les lieux d'habitation et d'une ouverture au public compatible avec la préservation de leur biodiversité et leur intégrité écologique ?

5

Commentaires

C'est évidemment notre intention et nous avons des actions concrètes dans notre programme pour ce faire. Nous avons également été à l'initiative de la création d'un nouveau parc dans le centre d'Ottignies, dans lequel divers travaux vont être encore effectués pour préserver la biodiversité et améliorer l'accueil du public, et nous avons également développé une politique d'adoption des espaces verts publics.

4.3 Etes-vous favorable à assurer en concertation avec les parties prenantes (gestionnaires, DNF, citoyens, associations, communes limitrophes) la préservation des sites Natura 2000 du territoire communal, d'une manière intégrée, en fonction à la fois des objectifs européens de leur désignation et des besoins locaux, et en protégeant leur l'intégrité contre l'impact cumulatif des multiples atteintes dont ils font l'objet ?

5

Commentaires

C'est bien sûr notre intention et nous mettrons tout en œuvre pour que cela soit le cas, mais il faut garder en tête que la Ville n'est pas propriétaire des deux plus grands espaces Natura 2000 de notre territoire (Bois des Rêves => Province, Bois de Lauzelle => UCLouvain).

4.4 Etes-vous favorable à intégrer la planification du réseau écologique dans le futur Schéma de Développement Communal, de manière intégrée aux réseaux écologiques de niveaux supérieurs (UE, Wallonie, Province) tout en assurant également une approche par la base (notamment autour des citoyens d'OLLNature) et une coordination avec les communes voisines ?

5

Commentaires

Le maillage écologique a déjà été pris en compte dans le SDC révisé de 2017, et nous serons bien évidemment très attentifs à toutes les suggestions émanant de OLLNature, que nous soutenons depuis sa création.

4.5 Etes-vous favorable à assurer une protection des SGIB (sites de grand intérêt biologique) comme l'a fait récemment la commune d'Assesse ?

4

Commentaires

Heureusement, aucun des 8 SGIB d'OLLN ne se trouve en zone urbanisable, comme c'était le cas pour le Bois Robiet à Assesse. Nous sommes néanmoins favorables à assurer une protection supplémentaire à nos SGIB qui ne sont pas déjà inclus dans le réseau Natura2000. Notamment celui qui relie Buston et Pinchart. Un règlement comme celui édicté à Assesse peut faire l'objet de différents recours ; ce n'est peut-être pas la façon la plus appropriée d'assurer la protection voulue.

5.1 Etes-vous favorable à améliorer l'accès à l'information dans le cadre des dossiers soumis à enquêtes publiques (plus de publicité sur les avis d'enquêtes, des délais de réaction suffisants comme pour le SOL d'Athéna-Lauzelle, organisation systématique de réunions d'information et de questions-réponses avec le promoteur, …) et rendre compte de la manière dont les remarques sont prises en compte?

5

Commentaires

Oui nous y sommes favorables, mais uniquement pour les projets de grande ampleur, pour ne pas épuiser le service Urbanisme de la Ville.

5.2 Etes-vous favorable à assurer un meilleur respect de la convention d'Arrhus relative au droit à l'information environnementale (par exemple par une mise à disposition des études environnementales, y compris en dehors des périodes d'enquête publique)?

5

Commentaires

Nous sommes favorables à mieux informer la population, dans le cadre de la législation, et avons déjà pris de nombreuses initiatives en ce sens lors de cette dernière mandature. Nous entendons bien amplifier cela dans les années à venir.

5.3 Etes-vous favorable à exiger de tout propriétaire public et de l'UCLouvain, qu'il assure le libre accès à toute information d'intérêt public, dont il dispose sur sa propriété foncière au sein du territoire communal et concernant l'aménagement du territoire ou l'environnement ?

3

Commentaires

La Ville doit respecter les législations en vigueur, et il ne s'agit pas ici d'exiger mais de demander d'assurer le libre accès à ces informations, en insistant sur l'importance de la transparence administrative.

5.4 Etes-vous favorable à organiser une consultation populaire lors de l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-décider de l'avenir de leur quartier ?

4

Commentaires

Nous sommes évidemment favorables à mieux associer les citoyens aux décisions stratégiques de la commune, mais nous pensons que l'outil Consultation populaire n'est pas toujours le plus adapté dans le cas de projets complexes. Nous proposons de mettre sur pied dès le début de la prochaine mandature une commission délibérative composée de 100 citoyens tirés au sort, qui seront associés aux décisions stratégiques qui concernent l'ensemble de notre Ville.

5.5 Etes-vous favorable à co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune tout au long des étapes de la procédure ?

4

Commentaires

Voir les réponses aux questions 1.1, 1.2 et 1.4. Il faudra voir comment intégrer de la participation citoyenne à cette révision partielle (SDC thématique) mais nous sommes évidemment favorables à consulter au mieux les citoyens et les associer aux décisions quand c'est possible.